



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 30 septembre 2024

La Cgt dans son exacte force de contestation et de proposition

Edito
S. Creachp.1

Relever le défi des mobilités
JL. Peltier.....p.2

Orientations budgétaires 2025
S. Creach.....p.2/3

Modification de la NSP
S. Creach.....p.3/4

Modification n°2 du SRADDET
F. Jehan.....p.4



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du Groupe C.G.T.
du CESER

Ce n'est pas nouveau au CESER, mais c'est utile de rappeler que la démarche de transformation sociale de la CGT, à partir de sa démarche « travail », est bien de se reposer sur ses deux jambes.

Dans une période chahutée et surtout forte de populisme à tous les niveaux, c'est d'autant plus important de mener de front ces deux axes fondamentaux au risque de ne pas être l'outil nécessaire aux salariés.es, retraités.es et privés.es d'emplois.

Malgré le nombre très important de dossiers dont une majeure partie étaient reportés de la session de juin écourtée au motif des événements d'alors, la CGT n'est intervenue que sur quatre dossiers les plus actuels. Plusieurs raisons à cela mais dont la première est certainement due à cette incompatibilité des temps pour laquelle la délégation CGT n'a pas trouvé l'espace de travail suffisant en commissions préparatoires à la session plénière. Bref, une drôle d'ambiance que l'on peut retrouver ailleurs dans la société traversée plus que jamais par des incompréhensions maximales, de la politique française aux événements de guerre au Proche et Moyen Orient.

Pour en revenir à la gestion de proximité concernant les collectivités territoriales, il est évident que l'actuel gouvernement dans sa recherche de boucs émissaires a décidé de s'en prendre à ces dernières au motif qu'elles seraient dépensières à souhait.

La technique est connue mais cela marche encore.

A force de se dégager de ses responsabilités, l'Etat est en « ingestion » totale républicaine pour mieux préparer de futurs abandons pour tout simplement installer « le Marché » aux manettes

pour son plus grand profit. La ficelle est tellement grosse que ça passe « crème » comme le dit l'expression populaire. C'est du même acabit que la citation « plus le mensonge est gros, mieux il passe* ».

Au titre du désengagement de l'Etat, la question des transports et des mobilités est particulièrement significative. Des Transports Express Régionaux (TER) aux transports routiers scolaires, en passant par toute la politique de mobilité, la Région Bretagne s'organise de nouveau pour compenser la défaillance de l'Etat même si les choix en Région sont à interpeler aussi. Il faut noter pourtant avec une certaine solennité que 2025 sera l'année où pour la première fois ce sera le budget des transports qui sera le premier en Bretagne avant l'éducation et la formation avec un montant de 420 millions d'euros.

Le transport, c'est un choix de société, c'est un aménagement du territoire harmonieux ou pas, c'est un choix qui dépasse le seul outil de travail des professions concernées comme les cheminots par exemple.

La proposition du CESER sur une demande de la CGT d'une Conférence bretonne de la mobilité pourrait être de nature à « ouvrir » le débat bien plus largement que celui nécessaire des acteurs du secteur et des élus.es locaux. En lien avec la planification écologique mais pour un nouveau modèle social, il est nécessaire que la question du service public reprenne ici tout son sens comme pour la santé ou l'énergie.

La Bretagne n'est plus un duché. C'est avant tout notre espace public puisqu'il doit avoir comme fil conducteur, « le bien commun ».

*citation attribuée à Goebbels, chef de la propagande nazie.

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0624 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Relever le défi des mobilités

Intervention de Jean Luc PELTIER



La CGT, depuis toujours, porte une conception de la politique des transports en réponse aux besoins de la population et au service de l'intérêt général. Il ne saurait y avoir de développement, ou pour le moins de pérennisation de l'activité, sans aborder la question des transports et des infrastructures qui repose en grand les choix d'aménagement du territoire de ces dernières décennies. Notre région est de ce point de vue atypique, ceci, compte tenu de l'engagement des acteurs politiques pour désenclaver la Bretagne et la doter d'infrastructures que beaucoup nous envient... En dépit de cela, à quoi assistons-nous ? Une économie bretonne désormais quasi exclusivement tournée vers les services et une réelle fracture territoriale entre le littoral et le centre Bretagne. Les indicateurs officiels qui renseignent sur la création de richesse ou pour le moins sur sa répartition par habitant, le met en exergue années après années ...

Depuis des décennies, la CGT porte l'enjeu de reconquête des territoires pour leur développement économique et industriel. Cela nécessite une approche où se mêlent la complémentarité des transports, de travailler la question des infrastructures et de la logistique, avec pour visée des relocalisations d'activités industrielles, ce dont la Bretagne aurait bien besoin pour répondre notamment aux enjeux de transitions auxquels les mobilités n'échappent pas. Est-il utile de rappeler quelles était l'importance de l'industrie, que ce soit dans l'automobile, les télécommunications et la défense, dans un passé pas si lointain ? Pour ce faire, la maîtrise publique est incontournable car comme réaffirmé de manière liminaire, les transports sont un élément déterminant dans l'aménagement des territoires, la lutte contre la désertification et la fracture sociale dans les territoires ruraux ainsi que dans la lutte contre la désindustrialisation.

Relever le défi des mobilités nécessite donc une approche transverse. Cette

démarche doit s'appuyer sur le sens commun et l'intérêt général comme fil conducteur des décisions politiques, qui engageront l'avenir de tous les territoires et in fine des populations qui y vivent.

La CGT ne peut que saluer la création d'une entité de gouvernance régionale des mobilités. Celle-ci, de par la mutualisation des compétences et des moyens, est une des solutions pour pallier les effets délétères de lois, qui assèchent année après année les moyens des collectivités et dispersent la compétence transport. Rappelons aussi que ces évolutions ont renforcé le fait métropolitain, au détriment de pans entiers de territoires. Cette vision technocratique est largement responsable des crises sociales qui se sont succédées depuis une décennie et qui ont mis en exergue l'exaspération qui s'exprime partout en Bretagne.

Pour la CGT, la question du financement des transports et des mobilités reste la grande absente du débat, notamment du côté de l'Etat. Nous prenons acte des propositions exprimées par la région pour faire évoluer les choses.

Pour la CGT, il y a réellement urgence à mettre en place une fiscalité juste, permettant de contribuer en fonction de ses moyens et de recevoir en fonction de ses besoins... En tout état de cause, le statut quo n'est de toute façon pas envisageable sur cette question de la fiscalité, qui repose en grand l'évolution de la répartition des richesses, singulièrement dans la dernière période...

Les réflexions ne doivent pas se limiter à la seule question des mobilités, qui par essence, n'aborde que la question des usages, et élude la question des infrastructures tant ferroviaire que routière pourtant nécessaires au report modal. Or sur cet aspect, le contenu du dernier CPER, signé après bien des atermoiements, ne répond pas aux enjeux de court terme pour accélérer la transition vers des mobilités décarbonées.

Pour autant, la création d'une structure de gouvernance des mobilités associant Région et EPCI doit permettre de sortir de la logique de silo. La création de bassin de mobilités doit favoriser cette approche transverse avec pour objectif de maximiser le report modal partout où cela est possible.

Pour la CGT, la question du rôle des gares et haltes est à reconsidérer car de notre point de vue trop souvent sous-estimé par les acteurs locaux. Cela reste un des vecteurs importants pour réorienter les mobilités vers des solutions de transports collectifs ; la question des rabattements, tout comme la place du vélo et autres solutions de transports à faible impact carbone, doivent être débattues et des solutions doivent émerger en s'appuyant notamment sur les demandes des usagers. En ce sens, le plan régional vélo doit être articulé avec cette évolution des usages.

La CGT rappelle que la transition à marche forcée vers la motorisation électrique des véhicules, décidée de manière autocratique, pose d'immenses défis et singulièrement sociaux.

Pour la CGT, le risque de remise en cause du droit et de l'accès à la mobilité sont désormais posés. Nous réaffirons ici que les choix de politiques économiques de ces dernières décennies n'ont cessé de fracturer nos territoires. Ne pas en avoir conscience alimentera très probablement de futures crises entre d'un côté une France qui peut se passer de l'automobile, et/ou des transports collectifs, et celle qui en dépend !

C'est « le défi des mobilités » que doivent relever toutes les collectivités et à ce titre on ne modifiera pas l'existant avec de simple bonnes intentions.

La CGT reste force de propositions !

Orientations budgétaires 2025

Intervention de Stéphane CREACH



La CGT votera l'avis du CESER concernant les orientations budgétaires pour 2025 en respectant le fil conducteur de cet avis général. Nous estimons que le message politique du Conseil Régional et l'analyse qu'en fait le CESER des inquiétudes quant aux perspectives réelles du budget de la Nation d'être sérieusement raboté -hors le fric pour la guerre - pourrait ne pas être neutre sur les possibilités de travail de la collectivité et de ses partenaires dans la vie ancrée en territoire.

Pour reprendre à son compte l'expression de « brouillard » utilisé par le Conseil Régional et reprise dans l'avis général pour, là, estimer que dès lors cela apporte un éclairage définissant assez bien l'environnement entourant la préparation de ces orientations budgétaires, la CGT salue l'exercice de style de « brouillard éclairant ». « Le brouillard éclairant » est en effet le fil rouge de la politique actuelle d'un subterfuge savamment orchestré pour surtout ne pas s'attaquer au véritable nœud gordien de la société : la ré-

partition des richesses issues principalement du travail.

A sa manière, c'est ce que relève le Président du Conseil Régional au motif, nous citons : « des efforts devant être demandés aux collectivités, aux contribuables ou aux services publics en général ». Force est de constater, pour la CGT, que les « non cités » ne le sont pas pour rien. Vivre riche dans un pays riche est bien plus aisé qu'on ne le croit. C'est vrai pour les rentiers, les affairistes, les grandes

entreprises.

La CGT, comme le Président du Conseil Régional, s'inquiète d'une charge contre les services publics qui sont pourtant une originalité moderne française dans un far-West européen et mondial organisé pour la loi du plus fort, donc celle de la violence, y compris bancaire ou financière.

Alors que le monde de l'entreprise exhorte le pouvoir politique à poursuivre la politique de l'offre pour surtout ne pas répondre aux besoins sociaux pour imposer de nouveaux reculs sociaux de masse comme les enjeux de protection sociale, le même système ultra-libéral instille le fait que les collectivités locales seraient des « paniers percés ». L'objectif est de préparer les consciences que c'est au « Marché » de prendre la main, sur les retraites comme sur les mobilités locales dont celles du service public ferroviaire par exemple. C'est aussi vrai pour la santé. Sauf ce qui coûte très cher comme le traitement du cancer par exemple.

La CGT observe que dans l'ordre des 6 grandes orientations stratégiques pour 2025, le Conseil Régional précise que la question des services publics est sur la seconde marche du podium comme la CGT l'a fait remarquer. Le CESER en avait aussi fait une priorité au point d'avoir inclus cette réflexion dès le début de « l'aventure Breizh COP » en 2016.

Pour la CGT, l'examen du projet de budget primitif sera l'occasion d'en venir aux choix réels mais qui sont issus d'une stratégie que nous étudions pour cette session. Cette remarque vaut aussi pour la nouvelle nomenclature stratégique par programmes puisque nous l'avons déjà aussi exprimé que derrière des modifications de termes se cachent parfois des changements de portage politiques. Nous y revenons par ailleurs.

Pour la CGT, le débat sur ces orientations budgétaires est un moment où la vision doit être mise en perspective des réalisations à mener, c'est vrai pour la force des services publics, le développement économique qui reste malgré tout « une chasse gardée » en Bretagne, la cohésion sociale et territoriale qu'un mandat de six ans doit permettre de suivre un cap qui n'apparaît plus dans le « Monde à vivre » de la Breizh Cop. Serait-il déjà enterré ce Monde de la Breizh Cop ?

C'est pour cette raison que la pertinence

exprimée régulièrement au CESER de la définition du développement durable breton au prisme de ce repère apparaissait d'une certaine manière comme dans un signe d'universalité pour la CGT.

Est-il à comparer inversement maintenant dans une forme de repli sur soi puisque, pour citer le bordereau, il y aurait une définition d'une « âme » en Bretagne qui conduirait à un mouvement régionaliste ? De « l'ouverture au Monde » de la Breizh Cop, nous sommes passés par le « roman Celte » et maintenant au régionalisme. C'est très politiquement connoté ce terme.

Toute cette analyse n'est pas dans l'avis du CESER puisque l'angle du brouillard financier a été choisi, ce qui peut se comprendre, mais la CGT, elle, interroge pourtant dès à présent de nouveau sur la démantèlement autonomiste non voilée de l'exécutif Breton qu'une asphyxie financière viendrait fort à propos pour justifier ce régionalisme. Serait-ce cela le dernier des trois slogans autour de « plus de Bretagne » ? C'est certainement l'occasion de rappeler qu'il serait désagréable, comme cela l'a été la première fois, de découvrir par un curieux hasard de nouveaux « versets » du groupe de travail régional « Autonomie ». Autonomie qui se confond par ailleurs avec un autre slogan que l'on retrouve affiché sur les murs des bâtiments qui abritent notre salle d'Assemblée : le « 5 sur 5 » pour une Bretagne à 5 départements. Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit !

Pour la CGT, nous mesurons à quel point la période de la confusion à tous les étages est propice à l'interprétation plébiscitée par les médias des apprentis sorciers comme nous le vivons et l'avons vécu avec l'interprétation de la Constitution depuis plus de 2 mois. Or la République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son organisation est décentralisée. Si on doit en parler, parlons-en de nouveau au CESER en lien avec le Conseil Régional et comme la CGT l'a déjà exprimé sur « c'est quoi faire Politique ». Nous concernant, il s'agit de reconstruire un nouveau contrat social en France qui devra aussi être environnemental. Il sera économique pour une autre économie. Il serait un CESE.

La CGT invite le Conseil Régional et ses partenaires -et pas Merlin l'enchanteur- à faire attention de définir aussi « l'âme de la Bretagne » dans son objet de cohésion

sociale pour laquelle il voudrait embarquer par ailleurs la jeunesse. Au lieu de répondre à sa place, il serait utile que le Président de Région ose avant tout la question de comment faire cohésion. Pour la CGT, elle poserait, elle, cette question à cette jeunesse : « sans action collective, sans transformation des hiérarchies sociales et des rapports de pouvoirs, sans la justice sociale et environnementale, que pensez-vous de la cohésion sociale ? »

A cette question, nous y ajouterions une autre, pour vous Madame. Oui, vous la jeune femme en situation de précarité et qui élevez seule un jeune enfant. L'abandon c'est un sentiment ou une réalité ? Mais c'est aussi vrai pour les « précarisés » ! Ben oui, nous vivons là les plus âgés, en précarité existentielle ! C'est quand même assez fou qu'une partie de la jeunesse comme celle de l'autre spectre de l'âge aient les mêmes situations de vie !

Pour conclure, nous savons qui est chef de file en fonction des différents niveaux de responsabilité et c'est vrai que l'Etat est prioritairement un serviteur zélé des plus fortunés, les « premiers de cordée ». Nous réaffirmons par contre sans ambages que la technique de trouver les coupables ailleurs est usée. Elle est le fondement même des arguments du Capital et des « fameux alpinistes » dans une volonté de mise en opposition du Monde du travail. Alors sur des domaines comme celui d'une partie du soutien financier aux activités économiques il est très identifiable, le caractère progressiste ou conservateur, en Bretagne aussi. Alors, rendez-vous au budget primitif pour vérifier le caractère qu'aura pour l'exécutif régional l'année 2025. S'il replace l'humain au centre des préoccupations ou non. Nous pensons qu'il serait possible que la SRTES puisse y répondre en partie en convoquant d'urgence sa gouvernance.

Mais d'ici là, la CGT sera, elle, concrètement au-devant de l'urgence sociale et par l'action collective, demain 1^{er} octobre, dans la mobilisation. Elle continue de prendre les choses en main pour sortir de l'impasse du populisme et du conservatisme gouvernemental, au service du même Capital, en flirtant toujours plus dangereusement avec l'extrême droite. La CGT est, elle, au rendez-vous des vraies urgences des populations et du Monde du travail.

Modification de la NSP Intervention de Stéphane CREACH



Compte-tenu de la rédaction actuelle de cet avis général, la CGT le votera mais ce n'est dû qu'à l'ultime moment d'arbitrage de la réunion du groupe de coordination de vendredi.

Sans la prise en compte des propositions de la CGT qui sont des demandes logiques de compréhension des enjeux derrière des appellations, nous ne voterions pas cet avis général. Ce n'est pas en jugement de l'avis.

C'est pour une raison simple : les programmes étant rattachés à des missions et les missions à une politique, dire -en reprenant certes à juste titre le bordereau- qu'il s'agit juste de forme pour gagner en visibilité et lisibilité ne peut pas satisfaire la CGT.

Certains.es ont d'ailleurs embrayé sur cette logique de compréhension, ce qui de fait conduit à retrouver cette nouvelle rédaction et cette notion sur le programme visé sur le domaine de la santé plus particulièrement. Mais c'était déjà cela qui était exprimé lors de la journée des avis généraux par la CGT.

Compte-tenu qu'il est aujourd'hui acté par avis que nous reviendrons sur la question de la Santé -tout en sachant très bien quelles sont les prérogatives du Conseil Régional en la matière- mais aussi sur d'autres programmes, cela nous incite à voter cet avis. Il ne nous semble pas que nous ayons pour habitude à la CGT de vouloir faire une tempête dans un verre d'eau dans ce CESER, c'est pourquoi

nous voulions cette explication. Là encore pour la simple raison qu'elle s'adresse au Conseil Régional avec cette prise de parole.

Puisqu'au risque de surprendre les moins attentionnés, la CGT ne vient pas au CESER pour ingurgiter des leçons ou explications pour entasser les informations et les mettre ensuite sur des étagères. Parce que recueillir de l'information et apprendre d'une certaine façon, c'est d'abord s'interroger et interroger, c'est aussi au besoin faire état d'irrévérence, d'initiative, de liberté d'esprit puisque c'est avant tout construire l'intelligence collective. C'est bien aussi, syndicalement parlant, pour peser sur les choix et apporter de la matière à réflexion que notre organi-

sation syndicale de masse et de classe est présente dans ce genre d'Assemblée. Et c'est bien parce que notre propos est le fruit d'un travail collectif interne que la CGT peut aussi se prévaloir d'un argumentaire -partagé par ses représentants.es- et que nous pensons utile de le verser au débat public. C'est cela la Démocratie !

Rendez-vous dès lors au Budget Primitif, sans aucune arrière-pensée, juste celle de l'honnêteté de vérifier quelle place occupent concrètement les actes qui déclinent une politique même par nomenclature interposée.

Modification n°2 du SRADDET Intervention de France JEHAN



Cette modification du SRADDET confirme avant tout son périmètre.

Le calendrier, les sujets traités repris dans l'avis général à partir du bordereau, la méthode qui sera mise en œuvre par le Conseil Régional, ... c'est certainement contenu dans le stylo du même Conseil mais pas écrit concernant l'implication du CESER. De fait, au fur et à mesure des avancées et des réunions de différents niveaux, dont les Conférences bretonnes, ce sera vérifiable. Plus particulièrement manifestement pour l'enjeu climat et énergie.

Concernant la stratégie foncière, il semble qu'avant tout ce soit la CTAP qui ait la main. Autrement dit les élus.es des différents niveaux de collectivités. Il serait tout de même intéressant d'y regarder de plus près puisque nous savons bien que dès qu'il s'agit de « toucher » à la terre et aux espaces potentiellement soumis à la con-

currence de la possession privée d'autres acteurs vont être parties prenantes.

Sauf que dans les usages du sol, la notion de biens communs est particulièrement sensible et si le droit à la propriété est constitutionnel cela vise la propriété au sens large.

Et nous doutons que dans le débat au sujet du schéma des schémas, qui couvre une immensité de sujets, la question du développement durable ni celle de l'égalité se reposent.

C'est dire le retour en arrière des priorités à l'horizon 2025. Nous rappelons juste que les objectifs Onusien du développement durable auront alors 5 ans pour faire un inventaire de la capacité humaine à faire, soit une société émancipatrice, soit ce qu'elle sait faire de mieux, à savoir la prétention à la possession, la plus ancienne des disputes et cause prioritaire

des guerres.

La CGT note bien que le CESER va certainement, ce qu'il fait déjà, se doter de son propre calendrier pour aborder les sujets qui lui semblent conformes aux impératifs plus complets puisque de modifications en modifications, voire révision, le risque de n'être que dans le commentaire est réel.

Dans tous les cas, quelle que soit l'option du CESER, la CGT n'entend aucunement être prisonnière d'un calendrier. Pas plus en Bretagne qu'ailleurs. La principale raison est simple : pas de bifurcation sans transformations ! Et il est urgent de transformer les hiérarchies sociales et les rapports de force. Ce ne sont que des principes de justice avant tout. Mais ils sont les marqueurs du changement.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh puis Avis

À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER